



Assemblée générale

Distr. LIMITEE

A/C.6/48/L.13 23 novembre 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session SIXIEME COMMISSION Point 141 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES
DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE
ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Projet de décision présenté par le Président du Groupe de travail

L'Assemblée générale,

<u>Prenant note</u> du compte rendu oral présenté à la 35e séance de la Sixième Commission par le Président du Groupe de travail créé en vertu de la résolution 46/52 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1991,

<u>Décide</u> de reprendre l'examen des aspects juridiques des relations économiques internationales à sa cinquante et unième session et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session la question intitulée "Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international".
